
Fonds de gestion des crédits européens

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

Synthèse de la mission

- 1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
- 1130 Programme FEAMP 2014-2020
- 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Synthèse de la mission

Quatre fonds européens sont placés sous la responsabilité de la Région pour la période 2014-2020, pour un montant total de crédits d'environ 800 M€. Ils soutiennent les six ambitions autour desquelles s'articule le projet régional et l'ensemble des stratégies partenariales définies pour les secteurs d'intervention concernés :

- le FEDER, Fonds européens de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique du territoire, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique, que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique de l'habitat ou de transport ; il est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique (cf programme 607).
- le FSE, Fonds Social européen est également placé, pour son volet formation doté de 62 M€, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional ; il soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières de la Glaz Economie identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; 122 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire. Comme pour le FEDER, l'enveloppe globale du FSE pour la Bretagne reste équivalente à celle de la période 2007-2013.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 368 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constitue l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations et des territoires ruraux, avec une enveloppe en forte hausse par rapport à la période 2007-2013 ; entièrement articulé avec les ambitions du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB), il est particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permet de renforcer, en lien avec les Contrats de partenariat avec les pays, l'innovation dans les territoires.
- le FEAMP, Fonds européen pour les Activités maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Comme pour le FEADER, l'enveloppe FEAMP a connu également une hausse sensible et sera complétée par l'accès pour les porteurs de projets bretons aux dispositifs mis en place directement au niveau national.

Les différents programmes de la Mission détaillent pour chaque fonds géré par le Conseil régional les perspectives d'avancement pour l'année qui vient (programmes 1110, 1120 et 1130). Ils sont complétés par un programme transversal (programme 1140) qui soutiendra l'accompagnement des bénéficiaires pour leur accès aux dispositifs et la bonne mise en œuvre de leurs projets, enjeu majeur pour la dynamique de mise en œuvre, ainsi que le soutien de la collectivité dans l'exercice de ses missions d'Autorité de gestion directe ou déléguée. Sur ce dernier point, l'accélération des campagnes de contrôle sera un élément marquant de l'année 2017.

Au 1^{er} décembre 2016, ce sont environ 250 M€ de crédits qui ont été programmés, soit plus du quart de l'enveloppe en gestion. Avec le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des mesures du FEAMP et cet avancement d'ores et déjà dynamique des autres fonds, l'année 2017 s'ouvre donc sur des perspectives positives de mobilisation.

Pour le FEDER, le FSE et le FEADER, l'évaluation des premières années de mise en œuvre sera d'ailleurs engagée, à la fois sur le plan de l'avancement financier au regard des maquettes prévisionnelles, mais également sur le plan des réalisations et résultats d'ores et déjà atteints. Certains décalages d'avancement par rapport aux prévisions initiales, à la hausse ou à la baisse, peuvent d'ores et déjà être constatés et pourront nécessiter d'ajuster les programmes négociés avec la Commission européenne en 2014/2015 dans le courant de l'année 2017.

La Région sera également très attentive à la suite concrète qui sera donnée aux propositions de simplification émanant du groupe d'experts de haut niveau mis en place par la Commission européenne en octobre 2015. Les premiers travaux de ce groupe se sont concentrés sur les opportunités offertes par le renforcement de la

dématérialisation, l'utilisation des coûts simplifiés, le recours aux instruments financiers et la suppression de la sur-réglementation. Ces sujets ont fait l'objet d'un premier échange avec les partenaires des programmes européens lors du Comité de suivi de mai 2016 à Lorient, en présence des représentants de la Commission européenne. Si les travaux de ce groupe d'experts ont pour horizon principal la future réglementation des fonds européens après 2020, certaines de leurs propositions sont néanmoins d'ores et déjà reprises dans un projet de règlement modificatif dont l'entrée en vigueur est attendue pour 2018 et qui devrait permettre d'apporter quelques assouplissements pour les bénéficiaires, notamment en matière de coûts simplifiés.

Cette attention particulière à l'enjeu de simplification sera par ailleurs maintenue au niveau national et régional, notamment dans le cadre de l'achèvement des systèmes d'informations qui handicapent fortement la mise en œuvre des programmes FEADER et FEAMP. La mobilisation au tout premier plan de la Région Bretagne au niveau national sera maintenue jusqu'à l'obtention de solutions permettant un déblocage de l'ensemble des engagements et paiements des dossiers.

L'année 2017 va également voir s'accélérer les négociations du futur cadre d'intervention des politiques communautaires après 2020. La Commission doit publier en fin d'année 2017 son Rapport sur la cohésion, ainsi qu'une première proposition de Cadre financier pluriannuel. Ces documents poseront les premières bases des principes et de l'architecture des politiques et du budget de l'Union. D'ores et déjà, les Régions françaises ont porté en octobre 2016 une première communication auprès de la Commission européenne en ce qui concerne la politique de cohésion. Elles réaffirment ainsi la nécessité d'un budget européen ambitieux, doté de ressources propres et le maintien d'une politique de cohésion pour tous les territoires. Elles demandent également que l'ensemble des propositions de simplification émanant des autorités locales, nationales et européennes puissent être véritablement prises en compte dans la future législation. Dans ce contexte, la Région prévoit d'initier un dialogue important avec le partenariat régional tout au long de l'année 2017 pour partager ces initiatives et préparer collectivement cette échéance.

Tout comme les travaux sur la simplification, ces échanges sur l'avenir des politiques communautaires ne sauraient être déconnectés du climat persistant de défiance envers l'Union européenne. Les fonds européens, en ce qu'ils soutiennent le développement de l'ensemble du territoire et de nombreux projets ayant un impact sur le quotidien des citoyens, sont des vecteurs importants pour donner à voir ce que l'Europe apporte au quotidien. La Région poursuivra donc avec ses partenaires la mise en valeur de l'intervention de l'Union européenne sur le territoire régional qui à fin 2016 accompagne d'ores et déjà pour cette nouvelle période, plus de 5500 projets.

La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

| | | AE | Total |
|--------------|---|----------------|----------------|
| | | 930 | |
| P.1140 | Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 | 855 000 | 855 000 |
| Total | | 855 000 | 855 000 |

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

| | | CPF | | Total | CPI | Total |
|--------------|---|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | | 930 | 936 | | 906 | |
| P.1110 | Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 | | 5 600 000 | 5 600 000 | 11 400 000 | 11 400 000 |
| P.1140 | Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 | 1 040 000 | | 1 040 000 | | |
| Total | | 1 040 000 | 5 600 000 | 6 640 000 | 11 400 000 | 11 400 000 |

Programme 1110 > Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Concernant le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire étant le Conseil régional, aucune autorisation d'engagement et aucun crédits de paiement ne sont requis, le FSE venant en remboursement des dépenses directement engagées par la Région.

Le programme s'articule autour des quatre axes stratégiques du Programme Opérationnel, hors assistance technique

- | | BP 2017 |
|--------------|---------------------|
| AP | - € |
| AE | - € |
| Total | - € |
| CPI | 11 400 000 € |
| CPF | 5 600 000 € |
| Total | 17 000 000 € |
- I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)**
 - I.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - I.2 Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
 - II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)**
 - II.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - II.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - II.3 Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
 - III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne**
 - III.1 Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - III.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - III.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
 - IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**
 - IV.1 Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020 est doté de 369,5 M€ à raison de 307,3 M€ de FEDER et 62,2 M€ de FSE. A la fin de l'année 2016, il présente un état d'avancement satisfaisant et des perspectives de programmation et de paiement pour l'année 2017 très dynamiques.

157 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 46,89 M€ soit 15,26 % de l'enveloppe FEDER attribuée à la Bretagne pour l'ensemble de la période.

Pour le FEDER, l'année 2017 va constituer une année importante croisant les enjeux d'accélération de la dynamique de programmation et de justification de la réalisation financière auprès de la Commission européenne.

L'aboutissement progressif de chantiers d'importance - installation des instances et procédures de sélection dans les investissements territoriaux intégrés, notification de l'aide d'État au port de Brest, procédure « Grand Projet » pour Bretagne Très Haut débit - devrait permettre d'accroître sensiblement le niveau de programmation dès le premier semestre.

L'année 2017 sera également importante sur le plan des paiements. Débutera en effet l'exercice dit « du dégageement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre de l'année sous peine de retrait des crédits non consommés de l'enveloppe régionale. Des démarches de suivi et d'accompagnement seront mises en place dès le début de l'année afin d'atteindre au plus tôt l'objectif annuel.

L'avancement de la réalisation financière sera l'enjeu majeur pour le FSE. La programmation, qui atteint d'ores et déjà aujourd'hui 42,6 % de l'enveloppe FSE pour la période, ne devrait en effet pas connaître de nouvelle avancée en 2017, compte-tenu de son articulation directe avec le calendrier de mise en œuvre du Programme Bretagne Formation qui ne sera renouvelé qu'à compter de 2018.

> Actions par objectif

I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

Dotation FEDER : 93,71 M€ - 6 projets programmés - taux de programmation : 1,13 %

I.1. Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Le périmètre financier des travaux de déploiement de la fibre optique rendant obligatoire le passage par une procédure spécifique « Grand Projet », les démarches engagées auprès de la Commission européenne se poursuivront afin de faire aboutir la procédure d'ici l'été 2017. Elles permettront parallèlement d'engager la programmation au cours du premier semestre, pour un montant FEDER estimé à 28M€ sur un premier périmètre d'opérations.

I.2. Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Sur ce dispositif, l'intervention du FEDER en faveur du développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC devrait connaître une programmation plus soutenue dès le premier semestre tant sur le volet régional que sur le volet des ITI.

II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

Dotation FEDER : 93,81 M€ - 135 projets programmés – taux de programmation : 35,5 %

II.1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Dans la continuité de la dynamique engagée au cours de l'année 2016 (71 dossiers programmés pour 17,1M€ de FEDER), la programmation se poursuivra sur un rythme soutenu en lien notamment avec la mise en œuvre du CPER. Le soutien aux grands projets de recherche bretons et au développement de la culture scientifique et technique devrait permettre d'engager d'ici fin 2017 près de la moitié de l'enveloppe allouée à cet objectif.

II.2. Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Dans un objectif d'augmentation de la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne en lien avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente, la mobilisation du FEDER se poursuivra dans les différents volets que composent l'innovation (maturation, transfert de technologies, projets industriels innovants, projets de recherche collaborative, suivi de la S3). 61 projets ont d'ores et déjà été soutenus pour 7,8M€ de FEDER.

Cette dynamique devrait se confirmer au cours de l'année par le déploiement de l'ensemble des dispositifs permettant in fine d'engager plus de la moitié des crédits. Compte tenu du franc succès de l'édition 2016 de l'appel à projets en faveur des projets de recherche collaboratifs, ce dernier sera renouvelé au cours du second semestre.

II.3. Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

Dans le prolongement de sa création fin 2015, le fonds de co-investissement Breizh Up, soutenu par le FEDER à hauteur de 8M€, s'est mis en place au cours de l'année 2016. Les premiers investissements réalisés auprès des entreprises bretonnes s'accéléreront au cours de l'année en vue de conforter leur compétitivité.

De manière complémentaire, l'accompagnement des PME et TPE se poursuivra par le déploiement de nouvelles actions à dimension collective déclinées par thématiques et/ou par filière en fonction des besoins exprimés.

III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

Dotation FEDER : 109.01M€ - 9 projets programmés – taux de programmation : 10,96 %

III.1. Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

Le dispositif de soutien aux activités de production et de distribution des énergies poursuivra sa dynamique de programmation. L'étude portant préfiguration d'un nouvel instrument financier au bénéfice du déploiement des énergies marines renouvelables devrait aboutir à la création d'un fonds de co-investissement doté de 6 à 8M€ de FEDER au cours de l'année 2017.

Le projet de développement du port de Brest, validé dans son volet aide d'État par la Commission européenne, devrait être engagé au cours du premier trimestre pour un soutien financier de 15M€ de FEDER.

III.2. Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Lié pour une part majeure à la mise en œuvre des ITI, la sélection de projets au sein des instances ad hoc fin 2016 devrait permettre une augmentation sensible de la programmation sur ce dispositif dès le premier semestre.

III.3. Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme (4 dossiers programmés pour un montant FEDER de 9,8M€), le dispositif poursuivra son déploiement notamment dans son volet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) permettant d'engager dès le premier semestre 2017 près de la moitié de l'enveloppe FEDER.

IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

IV.1. Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Dotation FSE : 59.82 M€ - 4 projets programmés – taux de programmation : 42,6 %

L'enveloppe financière allouée à la gestion des crédits FSE sur le Programme Opérationnel régional représente 16.83 % de la maquette FEDER-FSE 2014-2020, à raison de 62.192 M€ de crédits FSE.

La mobilisation du Fonds Social Européen a pour objectif de favoriser l'augmentation du taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants aux actions de formation accompagnées, dans les secteurs socles et émergents de l'économie régionale. Le « Programme Régional Supérieur 2014-2015 » puis le « Programme Bretagne Formation 2015-2017 » ont ainsi été sélectionnés au regard de leur contribution à cet objectif.

La programmation effective des opérations FSE a été engagée en 2016 et cofinance la mise en œuvre de 133 prestations de formation (Programme régional supérieur 2014 et Programme Bretagne formation 2015-2017) qui seront progressivement ouvertes et réalisées jusqu'à fin 2017. Le nombre prévisionnel de stagiaires attendu s'élève à plus de 7 000.

Compte-tenu du calendrier de programmation, l'année 2017 sera exclusivement consacrée au traitement des demandes de remboursement FSE pour les actions déjà programmées. Ceci dans l'objectif d'éviter tout dégagement de crédits FSE non-consommés au 31/12/2017 (seuil financier à atteindre : 3 405 671 € de FSE). Dans ce cadre, le montant prévisionnel des dépenses qui devraient pouvoir être déclarées à la Commission Européenne s'élève à 6 071 7 6 € FSE (soit une prévision de 178 % du seuil de dépenses FSE à atteindre).

Seuls certains réajustement de plan de financement et le dépôt de dossier candidature au titre de l'assistance technique (gestion du programme) pourraient faire l'objet d'une présentation en Commission Régionale de Programmation Europe, le cas échéant.

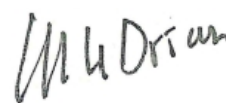
> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1110 « Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 » :

- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 11 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 600 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Programme 1120 > Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Le programme 1120 permet de rendre compte de l'avancement du Programme de Développement Rural Breton (PDRB), stratégie de mise en œuvre du Fonds européen agricole et de Développement Rural pour la région.

Doté d'une enveloppe de 368 M€, placée sous Autorité de gestion du Conseil régional, il accompagne le développement de l'agriculture et de la forêt et la modernisation des exploitations, soutient la biodiversité et la performance écologique et participe au développement des territoires ruraux.

Le programme 1120 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence de Services et de Paiement. Conformément à l'instruction comptable nationale relative aux fonds européens, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme s'articule autour des 5 grandes orientations structurantes de la stratégie du PDRB :

- I. **Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton**
- II. **Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production**
- III. **Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes**
- IV. **Développer les territoires ruraux**
- V. **Renforcer la recherche, formation et diffusion**

> Actions par objectif

La mise en œuvre du PDRB s'appuie sur une quarantaine de dispositifs (« types d'opérations »), au service des 5 ambitions du Programme. Certains d'entre eux s'intègrent également dans des orientations définies au niveau hexagonal pour l'ensemble des régions métropolitaines, à travers un Cadre national concernant notamment le soutien à l'installation, les mesures surfaciques (Mesures agri-environnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique), ainsi que le dispositif d'accompagnement de Natura 2000.

Fin 2016, le constat de la dynamique de programmation effectué dès le démarrage du programme est conforté puisque plus de 40 % de l'enveloppe du PDRB est aujourd'hui en cours d'engagement pour plus de 5000 opérations sélectionnées, plaçant la Bretagne dans les Régions les plus avancées pour le déploiement des dispositifs FEADER. Les perspectives pour 2017 confirment cette trajectoire, avec un calendrier d'appels à projets similaire à 2016.

Cette dynamique ne se traduit pas encore intégralement sur le plan des paiements, bien que près de 17 M€ aient d'ores et déjà été versés aux porteurs de projets. Ceci s'explique notamment par les retards pris au niveau national en matière de mise à disposition des outils informatiques, point d'inquiétude majeur pour la mise en œuvre du programme et objet d'une attention forte de la Région tout au long de l'année 2016. A la date de rédaction de ce rapport, les travaux nationaux, pilotés dorénavant au plus haut niveau de l'ASP et par le Ministre de l'Agriculture en lien avec Régions de France, devraient aboutir à une réelle accélération de ce chantier informatique, et débloquer l'ensemble des engagements et paiements des dossiers sélectionnés au cours du 1^{er} semestre.

I. Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton (63 M€)

Ce premier objectif stratégique repose intégralement sur les dispositifs au profit de l'installation des jeunes agriculteurs : la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et les Prêts Bonifiés.

15,6 M€ sont ainsi engagés, soutenant principalement le versement de la DJA qui concerne depuis 2015 près de 1 200 agriculteurs. 8,5 M€ de paiements ont été effectués. Cet avancement régulier se poursuivra en 2017. Il connaîtra cependant une modification structurelle puisque le Cadre national a fait l'objet d'une révision fin 2016 conduisant à la fermeture du dispositif des Prêts Bonifiés. Cette évolution sera prise en compte dans le cadre d'une révision du Programme de Développement Rural régional prévue d'ici la fin du 1^{er} trimestre.

II. Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production (128 M€)

Ce deuxième objectif stratégique est soutenu par la mise en œuvre de dispositifs essentiels pour l'accompagnement de la compétitivité des filières.

Il s'agit notamment de l'ensemble des dispositifs accompagnant la mise en œuvre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations qui ont connu, comme l'installation, un démarrage rapide de la programmation. Ces dispositifs sont aujourd'hui engagés à hauteur de 42,8 M€ et accompagnent 3 120 projets de modernisation. Les paiements ont pu démarrer courant 2016 et représentent aujourd'hui 8,1 M€ d'aides versées. Cette dynamique se poursuivra là aussi en 2017, avec deux nouveaux appels à projets programmés.

Cet objectif recouvre également l'accompagnement de la filière agro-alimentaire, dont l'enveloppe financière est en forte hausse pour cette nouvelle période. Les aides sont aujourd'hui programmées à hauteur de 11,3 M€ et la sélection des dossiers s'effectue de manière régulière dans le cadre d'un appel à projets qui court encore jusqu'au 30 juin 2017. Il sera renouvelé pour le 2nd semestre 2017.

En complément de ces dispositifs principaux, cet objectif intègre le soutien à la transformation et à la commercialisation des produits dans les exploitations qui connaît également un avancement régulier, à hauteur à ce jour d'environ 650 k€.

III. Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes (124 M€)

Ce troisième objectif stratégique s'appuie sur plusieurs groupes de dispositifs.

Certains étaient totalement nouveaux et présentent donc à fin 2016 une programmation des crédits encore en retrait par rapport au reste du PDR, compte-tenu de leur nécessaire appropriation par les porteurs de projets et du plus grand accompagnement au démarrage. C'est le cas notamment des dispositifs de soutien à la biodiversité, que ce soit en faveur des réserves naturelles qui n'a connu qu'un seul appel à projets, ou de la trame verte et bleue dont le premier appel à projets a été lancé en décembre 2016, après un important travail partenarial et un appel à manifestation d'intérêts ayant permis d'adapter très précisément le dispositif aux besoins du territoire. De même, le dispositif Breizh Forêt (boisement et transformation) monte progressivement en puissance et il est attendu une accélération de la programmation en 2017.

D'autres dispositifs en revanche s'inscrivaient dans la continuité du programme 2007-2013 et ont de ce fait connu un avancement très rapide. Ainsi, l'accompagnement des zones Natura 2000 et le programme Breizh Bocage présentent un avancement régulier.

C'est le cas enfin de l'ensemble des mesures liées aux surfaces agricoles et dont la mise en œuvre suit le calendrier national du 1^{er} pilier de la Politique Agricole Commune. Parmi ceux-ci, les Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont confirmé en 2016 leur démarrage très rapide, conforté par un accompagnement important de la dynamique par la collectivité pour favoriser l'implication des bénéficiaires potentiels dans ce type de dispositif. Ce sont ainsi aujourd'hui près de 59 M€ pour les MAEC et 11,6 M€ pour l'agriculture biologique qui sont aujourd'hui programmés. L'analyse de cette dynamique est en cours pour en mesurer l'impact potentiel sur l'architecture financière du Programme.

IV. Développer les territoires ruraux (37 M€)

Cet objectif recouvre intégralement le programme LEADER, mis en œuvre par les 21 pays bretons chargés d'en assurer l'animation au plus près des besoins et structures de leur territoire.

Après une année de stabilisation du dispositif de gestion au niveau de la majorité des territoires, l'enjeu majeur pour cet objectif en 2017 sera de pouvoir engager et payer les dossiers sélectionnés dans les pays au plus tôt et d'enclencher une réelle dynamique de soutien au développement rural. Cela nécessite cependant de solutionner l'accès à l'outil informatique, sujet majeur des négociations de fin 2016 avec les autorités nationales. Le démarrage de la programmation devrait ensuite connaître une réelle dynamique compte-tenu des fortes attentes dans les territoires.

V. Renforcer la recherche, formation et diffusion (10 M€)

Ce dernier objectif regroupe les actions d'accompagnement et de mise en réseau. Parmi celles-ci, le soutien aux groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI), lancé à la fin de la période précédente par l'Union européenne, a été enclenché et permet d'accompagner des projets collaboratifs contribuant à la production et la diffusion de l'innovation en agriculture et en sylviculture. Ce sont ainsi plus de 3,6 M€ qui ont été programmés pour soutenir les activités de quatre groupes opérationnels, dont deux portant spécifiquement sur l'autonomie protéique dans les exploitations.

Au total, la majorité des dispositifs sont donc aujourd'hui engagés sur le PDR. Des chantiers importants ont été menés en 2016 pour permettre de soutenir cette dynamique de programmation, que ce soit au niveau de l'architecture de gestion, des conventionnements entre les différentes autorités, de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'animation des dispositifs,...

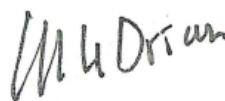
Néanmoins, cette dynamique aura buté toute l'année sur la difficulté d'accès aux outils informatiques définitifs, que ce soit pour les mesures traditionnelles du PDR traitées dans Osiris ou les mesures surfaciques instruites dans l'outil informatique du 1^{er} pilier de la PAC (Isis). La Région poursuivra pleinement la mobilisation qui a été la sienne depuis le début de ces difficultés, consciente des impacts que cela entraîne directement pour les territoires et l'ensemble des bénéficiaires. Sur la base des décisions nationales en cours en fin d'année 2016, ces difficultés devraient être progressivement levées au cours du 1^{er} trimestre 2017 et permettre une reprise de l'avancement de l'ensemble des paiements. Cependant, une extrême vigilance sera maintenue.

L'année 2017 devrait connaître une nouvelle révision du Programme de Développement Rural Breton. Après une première révision, essentiellement technique, à l'été 2016, il est en effet prévu d'enclencher une modification un peu plus conséquente du Programme qui permettra de prendre en compte les modifications effectuées au sein du cadre national, notamment sur l'installation des jeunes agriculteurs ; elle sera aussi l'occasion d'analyser les trois premières années de programmation et les différentes trajectoires financières des dispositifs pour permettre d'adapter la maquette financière, dans un souci de pilotage dynamique du programme.

> Projet de délibération

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

Programme 1130 > Programme FEAMP 2014-2020

Le programme 1130 rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP), et particulièrement de l'enveloppe régionale déléguée en gestion au Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.

Cette enveloppe régionale d'un montant de 44 M€, hors crédits d'assistance technique, permettra d'accompagner le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le développement des territoires maritimes.

A l'instar du programme 1120, le programme 1130 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence des services et de paiement. De la même manière, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme opérationnel national s'articule autour des six priorités d'intervention du FEAMP telles qu'elle sont définies par le règlement européen. Quatre d'entre elles intègrent des mesures régionalisées, intégrées à la subvention globale du Conseil régional et constituent l'architecture du programme 1130 qui rendra principalement compte de l'avancement de la mise en œuvre de cette enveloppe déléguée :

- I. Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive
- II. Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive
- III. Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale
- IV. Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

Les deux autres priorités du Programme Opérationnel sont exclusivement mises en œuvre au niveau national :

- priorité 3 : soutien à la mise en œuvre de la politique commune des pêches
- priorité 6 : soutien à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

Les états ultérieurs d'avancement sur la mise en œuvre du FEAMP pourront intégrer également une information synthétique concernant les dispositifs maintenus en gestion nationale, et notamment leur impact pour le territoire breton.

> Actions par objectif

L'année 2017 constituera pour le FEAMP la première année de pleine programmation, après une phase d'ouverture progressive des mesures depuis l'été 2016. L'enjeu sera donc d'assurer le paiement des bénéficiaires. Cela devra cependant s'accompagner du règlement dès le début de l'année des contraintes relatives à l'outillage informatique Osiris, qui connaît les mêmes difficultés que pour le FEADER, et à la complexité des procédures définies au niveau national. Le dialogue politique entre l'Etat et les Régions est dorénavant mensuel, dans le cadre de Comités État-Régions suivis directement par le Secrétaire d'État à la Mer, permettant d'augurer d'une accélération de la résolution des problèmes.

Parmi l'ensemble des dispositifs du Programme opérationnel FEAMP, une quinzaine sont mis en œuvre directement par la Région :

- pour ce qui concerne la *Priorité 1 - Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (17,9 M€), 6 dispositifs sont déployés à l'échelle régionale : l'aide à la création d'entreprise pour les

jeunes pêcheurs, l'accompagnement pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité, la limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et l'adaptation de la pêche à la protection des espèces, l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique, l'augmentation de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et l'utilisation des captures non désirées, ainsi que l'accompagnement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des abris.

- pour ce qui concerne la *Priorité 2 - Favoriser une aquaculture durable, sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (9,8 M€), la Région sera en charge de quatre dispositifs : le soutien aux investissements productifs, la promotion du capital humain et le soutien à la mise en réseau, l'augmentation du potentiel des sites aquacoles.
- pour ce qui concerne la *Priorité 5 - Favoriser la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture* (7,6 M€), il s'agira ici d'accompagner les mesures de commercialisation (recherche de nouveaux marchés, amélioration des conditions de mise sur le marché, promotion de la qualité et de la valeur ajoutée) et de soutenir la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Parmi ces dispositifs gérés au niveau régional, deux ont été ouverts au cours de l'été 2016 pour soutenir d'une part l'installation des jeunes pêcheurs, et d'autre part les investissements productifs en aquaculture. Trois autres sont en cours d'ouverture à fin 2016 : l'investissement pour l'efficacité énergétique à bord des navires, le soutien aux ports de pêches et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les travaux préparatoires se poursuivent pour les derniers dispositifs qui seront progressivement ouverts début 2017.

Les opérations soutenues seront sélectionnées au fur et à mesure des appels à projets par un Comité partenarial, la Commission Régionale de Sélection Pêche et Aquaculture (CORSPA), qui a été installée en mai 2016, puis programmées par la Commission Permanente du Conseil régional. Compte-tenu du délai nécessaire au dépôt et à l'instruction des dossiers, aucune programmation n'a encore été enregistrée.

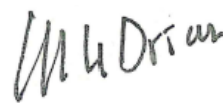
Les dossiers relevant de la *Priorité 4 (8,5 M€) Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale* s'inscrivent dans le *Développement Local mené par les Acteurs Locaux*, un dispositif similaire à l'initiative Leader pour le FEADER. L'année 2016 a permis, à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, de sélectionner les Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA), portés en Bretagne par les pays littoraux. 8 Groupes ont ainsi été désignés, couvrant l'intégralité de la façade maritime et se sont vu à l'automne 2016 notifier l'enveloppe dont ils bénéficieront pour la période. Le lancement du dispositif sera effectif en 2017. La sélection des dossiers sera opérée à l'échelle de chaque pays, en articulation étroite avec les autres dispositifs territorialisés mis en œuvre dans le cadre du FEDER et du FEADER.

La Région poursuivra donc en 2017 sa forte mobilisation pour porter cette dynamique d'avancement et permettre le nécessaire rattrapage induit par l'adoption tardive du programme et les délais importants de stabilisation du système de gestion et de mise en œuvre. Cela se traduira par un renforcement des activités d'accompagnement des bénéficiaires, d'animation des dispositifs et d'instruction des dossiers au niveau régional, mais également par la poursuite d'une participation active aux travaux nationaux pour faire aboutir les chantiers directement placés sous la responsabilité de l'Autorité de gestion nationale et qui conditionnent fortement le rythme d'avancement.

> Projet de délibération

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

Programme 1140 > Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le programme 1140 accompagne la Région pour la mise en œuvre efficace et sécurisée des programmes européens dont elle a la charge, en tant qu'Autorité de gestion pour le FEDER, le FSE et le FEADER et en tant qu'organisme intermédiaire pour le FEAMP. Il soutient ainsi l'accompagnement des bénéficiaires, le déploiement des actions de communication, la réalisation d'évaluations, l'animation du partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, et la performance de la gestion et du contrôle. Cofinancées par les crédits d'assistance technique de ces différents fonds, ces actions doivent permettre à la Région de faciliter et de sécuriser, tant pour les bénéficiaires que pour sa propre activité, le déploiement des dispositifs.

| BP 2017 | |
|--------------|--------------------|
| AP | - € |
| AE | 855 000 € |
| Total | 855 000 € |
| CPI | - € |
| CPF | 1 040 000 € |
| Total | 1 040 000 € |

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Assurer une gestion de qualité
 - I.1 Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
 - I.2 Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
- II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens
 - II.1 Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
 - II.2 Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
 - II.3 Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
- III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
 - III.1 Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

> Actions par objectif

I. Assurer une gestion de qualité

I.1. Répondre aux exigences de la réglementation communautaire

La gestion et la mise en œuvre des fonds européens s'effectue dans le cadre de la réglementation communautaire. La bonne application de l'ensemble de ces règles, que ce soit par la collectivité ou par les bénéficiaires, est vérifiée chaque année par plusieurs niveaux de contrôles, internes et externes.

Plusieurs leviers sont activés par la Région depuis 2015 pour accompagner la fiabilité de la gestion, en amont de ces contrôles. Le plan de formation se poursuivra en 2017, en lien avec le CNFPT et les autorités de coordination des différents fonds. Il concerne l'ensemble des agents en charge de la gestion des dossiers, y compris les agents des pays et services de l'Etat, notamment dans le cadre du FEADER. Par ailleurs, la Région a choisi de faire appel à des assistances à maîtrise d'ouvrage, pour certains projets plus complexes ou nécessitant une expertise technique spécifique. C'est le cas notamment pour la mise en œuvre du dispositif de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat pour lequel l'accompagnement mis en place permet à la fois de garantir la fiabilité de l'instruction des dossiers, mais également en amont de soutenir les bénéficiaires dans l'analyse qualitative de l'impact énergétique de leurs projets. Cette AMO sera donc poursuivie en 2017. D'autres sujets pourront aussi être soutenus en fonction des besoins de la collectivité, notamment en matière d'ingénierie financière.

Sur le plan des audits, l'année 2016 aura été marquée, pour le FEDER, le FSE et le FEAMP, par l'aboutissement des audits des systèmes de mise en œuvre, effectués en démarrage de programmation par la CICC et permettant la désignation définitive des Autorités de gestion et organismes intermédiaires des différents programmes. Pour le FEADER, la Région a fait partie des collectivités retenues en première vague pour ce même type d'exercice. Ces audits auront ainsi permis de conforter l'organisation et les procédures de mise en œuvre retenus par la collectivité.

Avec l'avancement de la programmation et le démarrage des remboursements communautaires pour l'ensemble des fonds, l'année 2017 verra s'accélérer les contrôles des opérations sélectionnées. La Région pourra s'appuyer pour les exercices d'audits FEDER et FSE, dont elle doit assurer directement la mise en œuvre, sur un prestataire qui sera retenu début 2017. Le suivi croisé de l'ensemble des constats qui ressortiront de ces différents contrôles sera poursuivi tout au long de l'année, pour permettre d'identifier les risques éventuels et de mettre en place de manière réactive les évolutions nécessaires.

1.2. Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

La mise en œuvre des fonds européens repose sur un principe ancien de partenariat et de dialogue avec les acteurs publics et privés du territoire, et rappelé par l'Union européenne dès le lancement de la nouvelle programmation. Ce principe a animé l'installation de plusieurs Comités, par programme ou transversaux, réunis à échéance régulière pour permettre le suivi stratégique et la sélection des opérations à financer. Ces instances continueront à être réunies tout au long de l'année 2017, avec un souci permanent d'animation de ce dialogue partenarial. Dans la continuité de ce qui a été initié en 2016 sur la simplification des fonds européens ou sur le Brexit, la Région veillera également, lors des rencontres des instances transversales (Comité de suivi et Commission régionale de programmation européenne), à introduire des temps d'échanges plus globaux, notamment dans la perspective de la future période de programmation après 2020 dont les travaux préparatoires vont s'accélérer en 2017.

Ce principe de partenariat s'exprime aussi de manière plus spécifique sur certains fonds. Ainsi, la mise en œuvre du FEADER prévoit l'animation d'un Réseau rural régional qui a vocation à rassembler les acteurs du développement rural à tous les niveaux pour faciliter la mise en réseaux, la capitalisation et l'innovation. Après l'installation du Comité de pilotage de ce réseau au printemps 2016 et la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en fin d'année, l'année 2017 sera donc une année de pleine mise en œuvre ; cela se traduira notamment par le lancement d'ateliers thématiques, d'une veille en matière de développement rural partagée avec l'ensemble des acteurs, la réalisation d'ateliers de capitalisation,...

II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

II.1. Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs

Depuis le démarrage de la programmation, la Région porte une attention forte à la bonne information des bénéficiaires potentiels pour leur faciliter l'accès aux dispositifs. Les années 2015 et 2016 ont ainsi été marquées par la réalisation des outils socles d'information, avec un souci permanent de lisibilité et de simplification : site web sur les fonds européens, guides d'informations sur les dispositifs et/ou accompagnant les bénéficiaires dans le dépôt de leurs demandes, ouverture d'un extranet de dépôt dématérialisé pour le FEDER (volet demande d'aide), notamment.

L'année 2017 verra se poursuivre les actions de diffusion. Après deux années de fonctionnement, le site web connaîtra au second semestre quelques évolutions pour intégrer de nouvelles fonctionnalités. Ce site sera complété par l'activation des réseaux sociaux à compter du 1^{er} trimestre 2017.

Des rencontres d'informations spécifiques pourront par ailleurs être organisées autant que de besoin sur les programmes, ou des dispositifs particuliers, pour dynamiser si besoin l'accès à des dispositifs en retard d'avancement. Initiée depuis le démarrage des programmes, une convergence dans l'organisation de ces réunions sera recherchée sur le territoire avec l'ensemble des autres parties prenantes, collectivités ou organismes d'information sur l'Europe.

Enfin, pour ce qui concerne le FEDER, l'extranet sera complété en 2017 pour permettre aux bénéficiaires de déposer leurs demandes de remboursement de manière dématérialisée.

II.2. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur projets

La Région poursuivra la réalisation d'actions d'accompagnement des bénéficiaires des aides, essentielles pour faciliter la bonne mise en œuvre de leurs projets et leur compréhension des réglementations.

Cela passe par un travail d'assistance individuelle effectué par les services instructeurs tout au long de la vie des projets et est conforté par la mise à disposition de guides, de temps d'échange sur les territoires qui seront poursuivis tout au long de l'année 2017. Cela doit permettre aussi, en facilitant les dépôts par les bénéficiaires de leurs demandes de versement des aides, de soutenir la mise en œuvre dynamique des appels de fonds à l'Union européenne qui devront s'accélérer pour permettre à la Région Bretagne de remplir les objectifs d'avancement fixés par le calendrier de mise en œuvre communautaire des programmes (objectif dit de « dégagement d'office »).

II.3. Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

Si les actions de communication ont été principalement concentrées en 2015 et 2016 sur l'accès aux aides, elles vont pleinement entrer en 2017 dans un objectif complémentaire de valorisation des projets cofinancés par l'Union européenne. Elles participeront ainsi plus globalement à la sensibilisation des citoyens bretons à l'action de l'Europe dans leur quotidien et dans le développement économique, social et environnemental de la Bretagne. Le Plan d'action pour l'année 2017 validé par le Comité de suivi des fonds européens en décembre 2016 a défini plusieurs axes d'intervention.

Il est ainsi prévu de démarrer un cycle de mise en valeur des projets qui pourra passer par des visites de presse, des publications multimédias, des parcours sur les territoires, et ce quels que soient les fonds européens utilisés et les périodes de programmation concernées.

La campagne média réalisée en 2016 sur le thème « Oubliez vos idées reçues – en Bretagne, l'Europe investit dans votre quotidien ! » et primée au niveau européen (3^e prix Europcom qui récompense les meilleures actions de communication publique sur l'Europe), sera également complétée de deux nouveaux spots autour des thèmes d'intervention du FSE et du FEAMP.

Ces actions de valorisation ne sont pas seulement celles portées par la Région elle-même. Initié en 2016, un partenariat régional spécifique sur la communication et l'information européenne sera ainsi développé avec les territoires et avec les organismes d'information sur l'Europe. Ce réseau sera particulièrement impliqué dans l'élaboration des actions de valorisation des projets, de même que dans la réalisation de la « Fête de l'Europe » qui sera reconduite en mai 2017.

Enfin, la Région poursuivra la mise à disposition auprès des bénéficiaires des supports de communication et valorisera l'outil d'assistance en ligne ouvert en 2016 et qui leur offre, à travers des gabarits personnalisables notamment, un moyen rapide pour réaliser les affichages à apposer pendant leur projet.

III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact pour le territoire

III.1. Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

Avec l'avancement de la mise en œuvre des programmes, le cycle d'évaluation permettant d'en mesurer les résultats et impacts va démarrer dans le courant de l'année 2017. Ces évaluations sont de fait prévues par la réglementation communautaire et relèvent des missions de la Région en tant qu'Autorité de gestion. Cependant, elles seront avant tout réalisées pour soutenir la réflexion stratégique du partenariat et pourront ainsi nourrir les débats qui s'engageront progressivement pour les révisions des programmes actuels, et pour la négociation des priorités des futurs fonds après 2020. De même, compte-tenu de la convergence des priorités retenues dans les Programmes européens en Bretagne et les grands schémas stratégiques régionaux, ces évaluations pourront également alimenter les analyses d'impact dans les secteurs concernés.

La réalisation de ces évaluations s'appuiera sur les indicateurs définis pour chaque programme et dont les systèmes de collecte sont progressivement mis en place. Outil de suivi des réalisations et des résultats atteints, ces indicateurs seront le support d'analyse de la performance qui sera effectuée une première fois fin 2018 par la Commission européenne, au regard des cibles à atteindre initialement fixées dans les programmes. Conditionnant notamment le déblocage de la réserve de performance (6 % des maquettes initiales), cet exercice d'analyse devra être anticipé dès 2017 pour identifier les décalages potentiels, en comprendre les raisons, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour corriger la trajectoire.

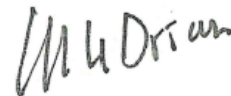
> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1140 « Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 » :

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 855 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 040 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

